

L'an deux mil vingt et un
Le 17 mai

Le conseil municipal de PRESSIGNAC-VICQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr BOURLA Benoît, Maire.

Date de convocation : 11 mai 2021

Présents : Mrs BOURLA – LAVAL – LEYMA – RAYNAUD et Mmes CRUVEILLER – GAUTHIER – PEYRAUD – PUJOL

Excusés : Mr LICKEL et Mme FAURIE

Absent : Mr JAUBERTIE

Secrétaire : Mme CRUVEILLER Aude

SUBVENTION DE GARDERIE

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sollicite une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 45 % du montant total des travaux pour les travaux de d'isolation et de changement du mode de chauffage de la garderie scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe de l'opération,
- Approuve le montant des travaux 8 891.27 € HT
- Sollicite l'attribution de la subvention DETR.
- Approuve le plan de financement suivant :
- Contrat d'objectifs : 2 222.82 €
- Subvention de l'Etat DETR : 4 001.07 €
- Autofinancement 2 667.38 €

Voix pour : 10

Voix contre :

Abstentions :

POINT SMD3

- PAV : route du Tuile, Le Soulas, La Borne
- Il reste un lieu à définir : secteur de la Brugue ou Lespinasse

POINT ADRESSAGE

Présentation des différentes étapes auprès du Conseil Municipal :

- création et nomination des voies sur la commune par la commission adressage
 - validation du projet par l'ATD
 - attribution pour chaque habitant d'un nom de voie et d'un numéro
 - validation sur le terrain : mai 2021
 - information de la population pour consultation juillet ou aout 2021 (à définir) : sur site web ou à la mairie pendant un mois
 - septembre 2021 : délibération sur les voies par le Conseil municipal
 - devis auprès des fournisseurs.
- budget approximatif par l'ATD au vu des besoins : 38 voies (13 impasses, 25 voies hors impasses), 293 numéros
- Coût des plaques (60€ l'unité), coût des poteaux (20€ l'unité) Soit un total de 5040€
- Coût des numéros (10€ l'unité), soit un total de 2930€
- L'achat est estimé à 7970€ à prévoir au budget 2022
- réception de la commande, pose officielle
 - édition et diffusion des certificats d'adressage et des numéros aux administrés ainsi qu'une

fiche réflexe (listing d'organisme auprès desquelles il est nécessaire d'effectuer un changement d'adresse)

QUESTIONS DIVERSES

– Organisation des élections Départementales et Régionales le 20 et 27 juin 2021.

Fin de réunion : 21h50